

Ont donné procurations :

ARRIVE Benoit (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN jusqu'à son arrivée à 19h23), BALDACCI Nathalie (pouvoir à Gilbert VILLETTE à partir de 20h30), BASTIAN Frédéric (pouvoir à BESUELLE Régine à partir de 20h02), BROQUAIRE Guy (pouvoir à LEFEVRE Hubert, CHARDOT Jean-Pierre (pouvoir à HAMELIN Jacques), D'AIGREMONT Jean-Marie (pouvoir à GOSSELIN Bernard), DELAUNAY Sylvie (pouvoir à LEPOITTEVIN Gilbert), DENIAUX Johan (pouvoir à VILTARD Bruno à partir de 22h), FAGNEN Sébastien (pouvoir à BURNOUF Hervé), FEUARDANT Marc (pouvoir à ROUSSEAU Roger), GILLES Geneviève (pouvoir à LEQUERTIER Colette), GODEFROY Annick (pouvoir à GRUNEWALD Martine), GUYON Sophie (pouvoir à HOUIVET Benoit jusqu'à son arrivée à 19h12), GUYON Sophie (pouvoir à TIFFREAU Danièle à partir de 22h37), HAMEL Bernard (pouvoir à LECOQ Jacques), HEBERT Dominique (pouvoir à BAUDIN Philippe jusqu'à son arrivée à 19h53), LE PETIT Philippe (pouvoir à ASSELINE Yves), LEBONNOIS Marie-Françoise (pouvoir à VIVIER Nicolas), LEFRANC Bernard (pouvoir à CATHERINE Arnaud), LEQUILBEC Frédéric (pouvoir à CASTELETIN Christèle à partir de 22h37), LERECULEY Daniel (pouvoir à GODIN Guylaine), LESEIGNEUR Hélène (pouvoir à BOUILLON Jean-Michel), LETERRIER Richard (pouvoir à NICOLAÏ Michel), LOUISET Michel (pouvoir à HOULLEGATTE Jean-Michel), MATELOT Jean-Louis (pouvoir à POTTIER Bernard), MIGNOT Henri (pouvoir à LEQUERTIER Joël), PEYPE Gaëlle (pouvoir à MAGHE Jean-Michel), POUTAS Louis (pouvoir à VIGNET Hubert), REVERT Sandrine (pouvoir à LECHEVALIER Guy), ROUSSEL Pascal (pouvoir à FEUILLY Hervé), VARENNE Valérie (pouvoir à DELESTRE Richard), VILTARD Bruno (pouvoir à LEPETIT Jacques jusqu'à son arrivée à 19h44), THEVENY Marianne (pouvoir à SEBIRE Nelly à partir de 22h28), TISON Franck (pouvoir à THIEULENT Lydia à partir de 21h47).

Excusés : BRECY Rolande, BROQUET Patrick, CAUVIN Bernard, DIGARD Antoine, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, HAMON-BARBE Françoise, HUET Catherine, JOURDAIN Patrick, POIDEVIN Hugo, ROUXEL André, TARDIF Thierry, LEQUILBEC Frédéric (arrive à 19h09), TISON Franck (arrive à 19h37).

Délibération n° 2017 – 147

Pôle de proximité Vallée de l'Ouve – Approbation des comptes administratifs 2016

Exposé

L'article L.5211-41-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'ensemble des biens, droits et obligation des EPCI fusionnés sont transférés à l'EPCI issu de la fusion. Ce nouvel EPCI se substitue de droit aux anciens EPCI dans toutes leurs délibérations et actes. Ainsi, il revient de droit à l'organe délibérant de la communauté d'agglomération du Cotentin de voter les comptes administratifs issus des anciennes communautés de communes.

Les comptes administratifs de la communauté de communes de la Vallée de l'Ouve sont examinés :

Au budget principal :

En section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice sont de 1 895 319,86€.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice sont de 2 245 605,55€.

La section de fonctionnement dégage un excédent pour l'exercice 2016 de 350 285,69 €.

Le report des exercices précédents en section de fonctionnement est de + 242 943,67 €.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire de 593 229,36€.

En section d'investissement :

Les dépenses d'investissement de l'exercice sont de 992 561,47 €.

Les recettes d'investissement de l'exercice sont de 1 044 587,70 €.

La section d'investissement dégage un excédent, pour l'exercice, de 52 026,23€.

Les restes à réaliser en section d'investissement sont de :

- 99 373 € en dépenses.

Le report des exercices antérieurs en section d'investissement est de : -383 446,51€.

Par conséquent, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 430 793,28 €.

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

10 JUL. 2017

DE CHERBOURG

Résultat cumulé :

Le résultat cumulé du budget principal (résultat de la section de fonctionnement + résultat de la section d'investissement) est excédentaire de : 162 436,08€.

Au Budget général :

Au budget général (budget principal et budgets annexes) le résultat cumulé pour l'ex communauté de communes de la Vallée de l'Ouve est déficitaire de 93 124,32 €.

Les comptes administratifs de la communauté de communes de la Vallée de l'Ouve s'établissent ainsi qu'il suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	383 446,51			242 943,67	383 446,51	242 943,67
Opérations de l'exercice	992 561,47	1 044 587,70	1 895 319,86	2 245 605,55	2 887 881,33	3 290 193,25
TOTAUX	1 376 007,98	1 044 587,70	1 895 319,86	2 488 549,22	3 271 327,84	3 533 136,92
Résultats de clôture	331 420,28	0,00	0,00	593 229,36	0,00	261 809,08
Restes à réaliser	99 373,00		0,00	0,00	99 373,00	0,00
TOTAUX CUMULES	430 793,28	0,00	0,00	593 229,36	430 793,28	593 229,36
RESULTATS DEFINITIFS	430 793,28	0,00	0,00	593 229,36	0,00	162 436,08
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE SPANC						
Résultats reportés				804,91	0,00	804,91
Opérations de l'exercice			17 301,19	19 712,14	17 301,19	19 712,14
TOTAUX	0,00	0,00	17 301,19	20 517,05	17 301,19	20 517,05
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	3 215,86	0,00	3 215,86
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	0,00	3 215,86	0,00	3 215,86
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00	0,00	3 215,86	0,00	3 215,86
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ZA						
Résultats reportés	531 378,43			308 015,10	531 378,43	308 015,10
Opérations de l'exercice	2 970,66	64 985,98	70 138,84	67 956,74	73 109,50	132 942,72
TOTAUX	534 349,09	64 985,98	70 138,84	375 971,84	604 487,93	440 957,82
Résultats de clôture	469 363,11	0,00	0,00	305 833,00	163 530,11	0,00
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	469 363,11	0,00	0,00	305 833,00	469 363,11	305 833,00
RESULTATS DEFINITIFS	469 363,11	0,00	0,00	305 833,00	163 530,11	0,00
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE						
Résultats reportés	26 876,49		649,49		27 525,98	0,00
Opérations de l'exercice	20 075,40	13 650,08	34 281,94	34 857,92	54 357,34	48 508,00
TOTAUX	46 951,89	13 650,08	34 931,43	34 857,92	81 883,32	48 508,00
Résultats de clôture	33 301,81	0,00	73,51	0,00	33 375,32	0,00
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	33 301,81	0,00	73,51	0,00	33 375,32	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	33 301,81	0,00	73,51	0,00	33 375,32	0,00

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE LA POSTE						
Résultats reportés	87 486,74				87 486,74	0,00
Opérations de l'exercice	94 397,94	95 107,75	41 532,14	66 438,24	135 930,08	161 545,99
TOTAUX	181 884,68	95 107,75	41 532,14	66 438,24	223 416,82	161 545,99
Résultats de clôture	86 776,93	0,00	0,00	24 906,10	61 870,83	0,00
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	86 776,93	0,00	0,00	24 906,10	86 776,93	24 906,10
RESULTATS DEFINITIFS	86 776,93	0,00	0,00	24 906,10	61 870,83	0,00

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances,

Vu l'avis de la Commission de territoire de la Vallée de l'Ouve,

Hors la présence de Monsieur VALENTIN, Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 202 – Contre : 0 – Abstentions : 5) :

- **Approuve** les comptes administratifs 2016, tels que présentés ci-dessus.
- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 10/07/2017
et publication ou notification
du : 07/07/2017



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN